

Agence Régionale de Santé - DD des Hautes-Alpes

Délégation Départementale des Hautes-Alpes

5, Rue des Silos -Parc Agroforest

BP 40 157 05004 GAP cedex

Tél : 04 13 55 86 11

Fax : 04 13 55 86 44

Courriel : ars-paca-dt05-sante-environnement@ars.sante.fr

**RESULTATS D'ANALYSES
D'EAU DE CONSOMMATION
Pour Affichage**

Code de la Santé Publique - Art.R1321-27

Résultat partiel du prélèvement du : 22-déc.-22

Date d'émission : 26-déc.-22

Affaire Suivie par : AUBERIC français

Téléphone : 04 13 55 86 07

Recontrôle suite au prélèvement du

COMMUNE : ORCIERES

PSV	Nom Point de Prélèvement	Lieu prélèvement
5223	FP LES TOURENGS (ACTIF)	À CÔTÉ DE LA CHAPELLE
Réseau :	2235 LES RATIERS+TOURENGS+ROUSSINS	Lieu exact :

Résultats des Analyses

Paramètre	Valeur	Norme	Paramètre	Valeur	Norme
Escherichia Coli (pour 100 ml) :	1	0/100 ml	Bactéries coliformes /100ml-MS	1	0
Enterocoques pour 100 ml :	<1	0/100 ml			
Chlore libre (mg/l) :	<0,03				
Turbidité (NFU) :	/				

Non Conformité

Eau non conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine.

En application de l'article L. 1321-4 du code de la santé publique, je vous demande d'engager toutes les mesures nécessaires à la recherche de la cause de la pollution (visite des captages et des alentours, des réservoirs, recherche de fuite,....) et de prendre les mesures correctives afin d'y remédier (nettoyage des ouvrages,....).

Si cette eau fait l'objet d'un traitement de désinfection (chlore ou Ultra-Violet), il vous appartient de vérifier son bon fonctionnement.

En l'absence de traitement de désinfection (ou d'un dysfonctionnement du traitement en place), dans un premier temps, afin de désinfecter le réseau, il peut être envisagé d'introduire une dose de chlore bien homogénéisée dans le réservoir (eau de javel à usage ménager sans parfum) à raison de :

- soit 1 berlingot de moins de 3 mois (250 ml à 9,6 % de chlore actif soit 36° Chlorométrique) pour 100 m3 ;
- soit 1,5 litre d'une solution (de moins de 6 mois) à 2,6% de chlore actif, soit 9° chlorométrique pour 100 m3.

En présence d'un traitement Ultra-Violet, l'introduction de chlore doit être effectuée en aval des lampes UV afin d'éviter la formation de sous-produits de désinfection.

Vous voudrez bien me tenir informé des mesures prises. De nouveaux contrôles seront effectués à notre initiative, afin de vérifier l'efficacité des mesures correctives prises.

Destinataires		Téléphone	Fax
Exploitant	SAUR	0492727871	0492721755
Maître d'Ouvrage	ORCIERES (MAIRIE D')	0492557026	0492558920

Demande de recontrôle : LOT n°4/ARS PACA/DD05 -26/12/2022 10:09:48 Nouveau prélèvement - Semaine : entre le Par : CARSO
27 et le

Analyses en recontrôle Type Lieu exact de prélèvement

B4 S1

Destinataires		Téléphone	Fax
Exploitant	SAUR	0492727871	0492721755
Maître d'Ouvrage	ORCIERES (MAIRIE D')	0492557026	0492558920